

M. CHEMINON réplique. Il dit que les manœuvres violent la neutralité. La congrégation de l'index avait le droit de les condamner. Il proteste contre l'oppression des consciences.

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**  
(Service télégraphique particulier)

Séance du jeudi 31 mai 1883  
Présidence de M. BISSON.  
La séance est ouverte à 9 heures.

**La réforme judiciaire**  
La Chambre a abordé la discussion du projet de loi sur la réforme judiciaire.

**Amendement des Retours**  
M. DES ROTOURS propose une disposition additionnelle, portant que nul ne pourra être nommé magistrat s'il a fait partie du conseil d'administration d'une société anonyme, pendant une période antérieure de dix années.

**Autre amendement**  
La Chambre, après une vive discussion, repousse un amendement tendant à la nomination des magistrats sur des listes de présentation.

**Troisième amendement**  
M. DE SOLAND présente un amendement de mandant la réduction des magistrats par extinction.

**Le Concordat**  
M. PAUL BERT dépose le rapport du projet relatif au Concordat.

**DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES**  
(Service particulier)

**AU TONKIN**

Un détachement de deux cents marins, part cette après-midi, pour Toulon, à destination du Tonkin.

Brest, 31 mai. Un détachement de 100 marins est parti pour Toulon à destination du Tonkin.

**L'opinion de la presse étrangère**  
On lit dans le *Tagblatt*, de Berlin : « Si demande-t-on si la France est en état d'envoyer dans l'Asie orientale des forces assez puissantes pour combattre les Chinois au Tonkin ? La réponse sera indubitablement négative. »

« Il est plus que douteux qu'une armée française de 50,000 hommes soit suffisante pour lutter avec succès contre les Annamites, appuyés par la Chine. »

« L'opinion de pareilles forces dans les contrées aussi éloignées, à un moment où la France est considérablement engagée en Algérie, à Tunis et à Madagascar, c'est la ce que personne n'aurait osé proposer au Parlement français ; car, à tort peut-être, on se profondément convaincu, en France, que l'Allemagne n'attend que l'occasion favorable pour provoquer une nouvelle guerre avec la France, afin de lui arracher d'autres provinces et de nouveaux milliards. »

**NOUVELLES DIVERSES**  
Les nouveaux généraux de brigade

Paris, 31 mai. Le ministre de la guerre a soumis au Conseil les propositions de généraux de brigade qu'il a arrêtées. Ces nominations, qui ont été approuvées, seront soumises à la signature du Président de la République.

Voici les noms des généraux de brigade nommés ce matin : Pour l'infanterie, les colonels Rin, ancien commandant militaire de la Chambre ; Gay, commandant militaire du Sénat ; Bonnet, chef de bataillon au 106 corps, et Chevallier, au 48e de ligne ; pour l'artillerie, les colonels Ladvocat et Abraham, des 17e et 31e régiments ; pour la cavalerie, les colonels de Gall et de Sincard de Pity, du 9e hussards, et du 8e chasseurs d'Afrique ; pour le génie, le colonel Becker, directeur à Rozen.

**La condamnation de M. de Bouteiller**

La lettre suivante a été adressée à M. Paul Foncher, rédacteur du *National* : « Monsieur et cher confrère, « Paris, le 31 mai. »

« Vous avez saisi les syndics de la presse française du différend né entre vous et M. de Bouteiller, à l'occasion de sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Passy. »

« Conformément à votre désir, les syndics soussignés se sont réunis aujourd'hui à l'unanimité, ils pensent que sans manquer à la dignité professionnelle, vous avez le droit de refuser à M. de Bouteiller toutes réparations par les armes, tant que M. de Bouteiller n'aura pas fait justice des imputations dirigées contre lui. »

« Veuillez agréer, monsieur et cher confrère, l'expression de nos sentiments les plus distingués. »

« Ont signé : PH. JOURDE, EDOUARD LOCKROY, ERNEST MÉRION, EDOUARD GRUN, BLOT, LÉON BÉRIER. »

**Le duc de Noailles**

Notre ambassadeur à Constantinople, M. le marquis de Noailles, doit s'embarquer, la semaine prochaine, sur l'avisio *le Pétril*, pour venir en France.

« Le diplomate pourra enfin profiter du congé qu'il a demandé depuis si longtemps. »

**Un terrible ouragan**

On nous télégraphie qu'un ouragan violent orage qui a éclaté hier, dans l'après-midi, une trombe d'eau s'est abattue sur Vitel (Vosges). Il n'y a pas eu d'accidents de personnes ; mais les dégâts matériels sont considérables ; plusieurs maisons se sont écroulées sous la poussée des eaux ; les pertes sur les récoltes sont évaluées à 100,000 fr.

Le préfet des Vosges et le sous-préfet de Mirecourt sont arrivés sur les lieux et ont fait aussitôt organiser des secours.

**ÉTRANGER**  
Chambre des communes

Londres, 31 mai. M. Fitz-Maurice dit que des envoyés spéciaux seront accrédités simultanément à Londres et à Mexico pour établir les relations diplomatiques.

M. Saint-John, ministre anglais au Pérou, est nommé envoyé spécial anglais au Mexique.

M. Barrington remplace M. Malet en Egypte, avec même titre et même rang pour les fonctions qu'il a exercées.

M. DE RAVIGNAN dépose un ordre du jour motivé.

L'ordre du jour pur et simple demandé par M. J. FERRY est adopté par 170 voix contre 75.

**Nouvelles du Vatican**  
Rome, 31 mai. Le *Moniteur de Rome* croit savoir qu'un accord a été conclu entre le Vatican et le Portugal relativement à la nomination des nouveaux évêques portugais.

Après le journal officiel, la liste des candidats au voyage de Rome par la frontière italienne, sera publiée ultérieurement.

**Manifestations irrédentistes**  
Rome, 31 mai. Les prévenus poursuivis pour participation aux manifestations irrédentistes en faveur d'Oberdan et acquittés par la cour d'assises ont été l'objet d'une évacuation populaire à l'occasion de leur mise en liberté.

**M. de Molke en Italie**  
Rome, 31 mai. Dans les cercles militaires on dément que le voyage du maréchal de Molke sur le territoire italo-français ait un caractère stratégique.

On fait remarquer que le stratège allemand n'aurait pas eu besoin de supporter les fatigues de ce voyage, le ministère de la guerre pouvant lui communiquer tous les documents et plans nécessaires.

**La Main-Noire**  
Nérès, 31 mai. L'affaire de l'assassinat d'Olivero, imputé à deux étudiants de la Main-Noire, est venue hier devant le tribunal d'Arcos. Le procureur du Roi a requis la peine de mort contre les deux accusés.

**Nos marins en Grèce**  
Athènes, 31 mai. L'amiral Krantz a reçu le grand-cordon du Sauveur.

Le monde officiel continue à faire l'accueil le plus ému aux officiers de la flotte russe.

**Les fêtes de Moscou**  
Moscou, 31 mai. Hier s'est achevée la série des félicitations. L'empereur et l'impératrice ont reçu les dames de la noblesse et les dames des six premières classes de dignitaires. Toutes étaient en costume national russe. L'effet était très agréable et charmant.

**La fièvre jaune au Brésil**  
Des renseignements reçus par le *National* nous font connaître que Rio de Janeiro, la capitale du Brésil, est en ce moment la proie d'une épidémie de fièvre jaune qui a pris des proportions considérables.

Les étrangers sont presque exclusivement frappés par le fléau, qui est attribué aux mauvaises conditions hygiéniques des maisons et des rues.

Le consul d'Allemagne a perdu sa femme, et on cite une brasserie allemande dont le propriétaire et ses employés, tous Allemands, seraient morts tous le même jour, victimes de la fièvre jaune.

Le gouvernement brésilien songe, paraît-il, à faire rendre une loi en vertu de laquelle tous les cadavres des personnes décédées de la fièvre jaune dans les hôpitaux seraient immédiatement brûlés.

**BULLETIN ECONOMIQUE**  
ANVERS, MARCHÉ COTONNIER

Pendant que nos négociants font d'actives démarches pour créer un marché lainier à Dunkerque, en concurrence avec celui d'Anvers, un journal belge, le *Colon*, cherche à soulever à Anvers une agitation en faveur de la création dans ce port d'un marché d'importation de cotons bruts, en concurrence avec celui du Havre.

Une polémique s'est élevée à ce sujet entre l'organe spécial que nous venons de nommer et le *Précurseur* d'Anvers. Nous croyons utile d'en extraire les passages les plus intéressants.

Voici comment s'exprime le *Colon*, de Bruxelles : « Les Anversois feignent d'être effrayés de la réduction de 10 p. c. des frais de transport que les chemins de fer français accordent pour le coton allant du Havre en Allemagne et en Suisse ; ils devraient être bien plus effrayés de leur torpente et de leur manque de courage, car le 10 mai, il n'y avait pas une balle de coton sur le marché d'Anvers, tandis que le Havre en comptait 147,980 balles. Cette année-ci, depuis le 1er janvier jusqu'en mai, les Allemands, les Suisses ont importé ou importé par Anvers 81,717 bales de coton de l'Inde, parce que les frais de transport par chemins de fer belge et allemand sont de 40 p. c. inférieurs à ceux de la France. Malgré cette énorme différence, les Anversois n'ont rien osé entreprendre pour leur propre compte ! Le Havre, au contraire, a importé dans la même période et du même pays 64,238 balles, en dépit des frais de transport extravagants que prélevaient les chemins de fer français. La réduction de 10 p. c. ne fait que fr. 4.83 sur fr. 48.25 par tonne, du Havre à Mulhouse ; d'Anvers par l'Allemagne le transport à Mulhouse ne coûte que fr. 28 ; il y a donc un excédent de fr. 15.43 de différence en faveur d'Anvers et ce nonobstant, les Anversois engagent déjà l'administration supérieure belge à aviser promptement à ce que le transit de coton ne soit pas perdu pour eux. »

« Le transit, voilà le mot suprême qui résume toute l'ambition anversoise et aussi celle de tous les libre-échangistes belges. Ne rien risquer et se contenter d'une maigre commission, c'est tout ce qu'un Anversois désire. Et dire que ces gens se posent en grands négociants, les sauveurs de la Belgique ! Mais que voulez vous, messieurs, que l'administration supérieure fasse, elle qui est de douze millions de francs en déficit sur les recettes de ses chemins de fer ? Voulez-vous, pour relever votre courage, votre activité commerciale, qu'elle ruine le pays ? La Belgique ne peut pourtant pas toujours se laisser anéantir sans vouloir plus que des transitaires. »

Le *Précurseur* ayant dit, dans son n° du 23 mai, que d'après le nouveau tarif français, les cotons s'exportent aujourd'hui du Havre à Mulhouse à 42 fr. 95 c. par 1,600 kilogrammes, et qu'à ce prix les avantages du transit par Anvers deviennent insignifiants. Le *Colon* s'écrit : « Insignifiants, 45 fr. 45 c. par tonne. Est-ce que nos honorables confrères du *Précurseur* ne se font pas tirer une carotte par les transitaires d'Anvers ? »

Le *Précurseur* riposte par des chiffres, qu'il se déclare prêt à rectifier si on lui prouve qu'ils sont inexacts ; chiffres desquels il ressort que le transport du coton des Indes et d'Amérique, transitant du Havre à Mulhouse à travers la France, coûte 42 fr. 95 la tonne, tandis qu'il est de 44 fr. 49 pour les Amériques et 41.74 pour les Indes, via Anvers.

Voici la conclusion du *Précurseur* : « Ces chiffres montrent que la lutte reste possible, il est vrai, pour Anvers au moyen de légères réductions, mais qu'il est nécessaire que l'administration belge continue, comme par le passé, à avoir l'œil au guet, et que nos négociants, de leur côté, visent à l'économie partout où elle est possible. »

**CHRONIQUE LOCALE**  
ROUBAIX

**LE MYSTÈRE DU MONT-A-LEUX**

Mise en liberté de Delcambre  
Le mystère est complètement éclairci. La justice est en pleine possession de la vérité... et des coupables.

Le rapport médico-légal conclut à l'avortement par « des manœuvres directes. » Ces conclusions sont pleinement confirmées par les aveux de la femme Delcambre.

Quant à Delcambre, il a été mis en liberté. Il est rentré, dans l'après-midi d'hier, au Mont-A-Leux. Il a été reconnu qu'il n'avait pas participé directement au crime, que son rôle s'était borné à transporter le cadavre, dans la nuit, à l'endroit où il a été découvert.

Maintenant que nous n'aurons probablement plus occasion de parler de cette affaire avant qu'elle vienne devant la cour d'assises de la Flandre occidentale, il convient de rendre un public hommage à l'activité déployée par le parquet de Lille et de Courtrai.

Nous serions incomplets, si nous ne disions pas que les magistrats ont été secondés par le gendarme Braibant, de la brigade de Mouscron, qui remplaçait le maréchal des-logis absent et qui a montré une intelligence et une sagacité que ses chefs auront certainement appréciées comme l'opinion publique.

**La maladie de Sénépart**  
Sénépart est gravement malade. En voulant précipitamment remonter en voiture pour échapper aux agents de la sûreté de Roubaix, le jour de son arrestation, il s'est fait une assez grave blessure à la jambe droite. Des fièvres sont venues compliquer la situation.

Sénépart — ce médecin universel en qui tant de naifs ont une fois aveuglé — n'a rien eu de plus pressé que de faire appeler un docteur pour de bon, diplômé par la Faculté de M. Combeek.

Puisse ce simple fait dessiller les yeux de ceux qui préfèrent un empirique ignorant à un médecin « aux herbes » à un homme compétent, offrant des garanties sérieuses.

Puisque nous avons à nous occuper une dernière fois de Sénépart, disons que le territoire français lui est plus que jamais interdit, et qu'il va être poursuivi en Belgique pour exercice illégal de la médecine.

**GRAND CONCOURS DE TIR A LA CARABINE**

C'est dimanche prochain, 3 juin, que commencera au Stand des Carabiniers roubaixiens, rue du Luxembourg, à Roubaix, le premier grand concours de la fédération des sociétés de tir de la région du Nord. Le concours finira le 14 juin.

M. le Préfet du Nord a promis d'honorer de sa présence le Cercle des Carabiniers, le dimanche 10 juin. On assure qu'à cette occasion la *Grande-Harmonie* y donnera un concert.

Voici la liste des prix qui ont été offerts jusqu'au jeudi 30 mai : 1. Un vase de Sèvres, offert par M. le Ministre de l'Instruction. 2. Un album à photographies, offert par M. le général Bardi, à Arras. 3. Une lunette de campagne, offerte par le général Broye, à Arras. 4. Une carabine Flobert, offerte par M. le Préfet du département du Nord. 5. Don de M. Desprez, député du Pas-de-Calais. 6. Une médaille en argent, grand module, offerte par la ligue des Patriotes. 7. Une médaille en vermeil, grand module, offerte par la Compagnie du chemin de fer du Nord. 8. Une cave à liqueurs, offerte par M. Candelier, président de la Fédération du Nord. 9. Un objet d'art, offert par le même. 10. Don d'une valeur de 200 francs, offert par le Cercle des Carabiniers roubaixiens. 11. Une médaille en vermeil, offerte par M. Harinckx, président du Cercle des Carabiniers roubaixiens. 12. Une médaille en vermeil, offerte par la Société de tir de Picardie. 13. Une médaille en vermeil, offerte par M. F.ère, Directeur du journal *Le Carabinier*. 14. Don d'une valeur de 100 francs, offert par la Commission de la Fédération. 15. Don de M. Lemoigner, carabinier roubaixien. 16. Une coupe, métal argenté. 17. Un chien épagneul, brouze de Mène. 18. Une paire Bures. 19. La Coquette, bronze. 20. Un questionnaire. 21. Une médaille, bronze argenté. 22. Une aiguille, cuivre poli. 23. Un réveil thermomètre et baromètre, étain. 24. Un service à salade en argent. 25. Un porte-cigares, étain. 26. Un plateau, peinture. 27. Un bracelet-papiers, Japon. 28. Un porte-cigares, musique. 29. Un service à déjeûner, argent. 30. Un crucifix en nickel. 31. Une coupe à fromage et pelle à beurre, argent. 32. Une paire de statuettes (lucroyables). 33. Une paire vases, craquelés (Chine). 34. Une paire de statuettes (Pécher), bronze. 35. Un manège à gigot, argent. 36. Une lampe de femme. 37. Un porte-allumettes suédois. 38. Un coupe papier.

Le classement de ces prix sera fait samedi et affiché dans le Stand. Si quelques prix venaient à manquer avant la fin du concours, ils seraient ajoutés à cette liste.

Aux termes des statuts, le nombre des prix devant être égal au tiers des tireurs, la liste sera modifiée, s'il y a lieu.

Le square NOTRE-DAME. — Un fait regrettable s'est passé hier soir. La *Grande-Fanfare* et l'*Union Ouvrière* se rendaient au square Notre-Dame pour y donner le concert hebdomadaire du jeudi.

Arrivés près du kiosque, ils constatèrent que les pupitres n'y avaient pas été placés. Impossibilité matérielle donc d'exécuter leur programme. De là, grand contentement du public, déjà très-nombreux à ce moment.

Jusqu'à neuf heures et demie, la rue du Chemin-de-Fer a présenté une animation assez grande, provoquée par le va et vient de ceux qui se rendaient au square et de ceux qui en revenaient tout déçus. On n'attendait que des réclamations, et les commentaires allaient leur train.

Tout ceci était le résultat d'un malentendu entre les sociétés d'exécutants et le service des travaux. Espérons que ces fâcheux oublis ne se reproduiront plus à l'avenir.

Il y aurait, d'ailleurs, au moyen facile d'y remédier. Chaque semaine, la direction des travaux doit faire transporter les pupitres du parc de Barbier, au square Notre-Dame, et vice-versa. Ces déplacements sont gênants, exposent à des ennuis, comme ceux d'hier, sont onéreux, et détériorent le matériel. Il nous semble que l'on aurait pu s'intéresser à établir le kiosque du square de nouveaux pupitres. Les frais seraient bien vite couverts par le travail exigé mainte-nant pour les déplacements.

Puisse nos hommes à parler du square nous demander pourquoi on n'y a laissé d'abord de longues ouvertures qui permettraient aux gamins d'aller détériorer les arbres et les plantes, et aux personnes peu délicates, d'enlever des fleurs ? Et comme il se fait qu'aujourd'hui ce jardin est dépourvu d'un gramme de fleur, il nous semble urgent de remplacer le dernier, mot depuis déjà un certain temps.

Une fois le nouveau garde nommé, il faut espérer qu'il n'y aura plus d'incidents, comme l'année dernière, le square à la disposition du public.

UNE FLATTEUSE DISTINCTION. — Nous apprenons avec plaisir que M. Corbière, sous-lieutenant de gendarmerie à Roubaix, vient d'être nommé au Bey de Tunis la Croix de l'ordre du Nicham Iftikhar.

M. Corbière a fait la campagne de Tunisie de 1881. Cette distinction lui a été envoyée en récompense de son courage et de son dévouement. Nous adressons à notre sympathique sous-lieutenant nos sincères félicitations.

La décoration est accompagnée d'un diplôme et d'un ruban.

Le diplôme est écrit en langue arabe, et la lettre en français. Nous reprodriions cette dernière, très-légitime pour son destinataire.

En voici le texte intégral, que M. le sous-lieutenant Corbière a bien voulu nous communiquer sur notre demande :

« Louange à Dieu seul !  
« L. S.  
« De la part du serviteur de Dieu glorifié, de ce pays, cette distinction a été envoyée en récompense de son courage et de son dévouement. Nous adressons à notre sympathique sous-lieutenant nos sincères félicitations. »

« Sur la proposition de notre ministre des affaires étrangères, qui nous a fait connaître que M. Corbière n'avait pas obtenu cette décoration. Notre nom s'y trouve gravé, et elle est de la quatrième classe de Notre Ordre du Nicham Iftikhar (chevalier). »

« Porter-la avec joie et bonheur !  
« Écrit le 21 Rejeb 1300. — 9 mai 1883.  
« Contre-signé : MOHAMMED EL AZIZ-BONATOUR.  
« Pour traduction certifiée conforme :  
« M. le Consul de France, à Tunis, le 15 mai 1883. »

« Le Consul  
« Secrétaire général de la résidence,  
« G. ROBIN. »

UN FAIT INOÛI. — On nous signale un fait tellement inouï que nous avons peine à le croire, malgré la multiplicité et l'autorité des personnes honorables qui en ont été les témoins.

Il paraît que chaque nuit le bureau de la douane française de Wattevos tend, en travers du chemin, devant le poste, une corde pour empêcher les voitures de passer.

Des accidents, qui auraient pu être graves, se sont produits, notamment dans la nuit de lundi.

Cette mesure faciliterait, paraît-il, la surveillance de la voie.

Nous espérons que l'Administration supérieure frappera comme il convient les auteurs de cette ignoble fumisterie.

UN ENFANT ÉCRASÉ. — Hier matin, une voiture, chargée de gros, appartenant à M. T..., de Roubaix, traversait une rue de Wattevos, lorsqu'un enfant de trois ans se jeta inconsciemment sous les roues du lourd véhicule. Le petit être fut aussitôt renversé et sa tête fut littéralement broyée. Inutile de dire que la mort a été instantanée. Les parents, de braves ouvriers, virent au moment de la catastrophe leur enfant. Leur douleur arrachait des larmes aux témoins de cette triste scène. Une enquête est ouverte.

**TOURCOING**

AGRESSION CONTRE M. DEBUCHEY. — Les nombreux amis de notre sympathique député, M. Debuchey, ont été vivement émus en apprenant la lâche agression dont il a été dernièrement victime. Nous sommes heureux de pouvoir les rassurer, en leur affirmant que, grâce à Dieu, M. Debuchey est complètement rétabli. Dans quelques jours tous les traces de blessures auront disparu.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés : Le jeudi 24 mai, M. Debuchey est allé, après son dîner, faire une promenade aux Champs-Elysées. Sa promenade fut terminée à la rue de l'Alma, le tramway qui devait le conduire à la gare Montparnasse.

C'est à cet endroit qu'il se fit quelques pas pour gagner son domicile, qu'un individu se précipita sur lui et lança son chapeau dans la rue.

M. Debuchey se baissa pour ramasser son chapeau, quand un second mauvais sujet se précipita sur lui et le frappa violemment sur la tête d'un coup de poing à l'œil droit. M. Debuchey tomba baigné dans son sang et perdit connaissance.

On vint heureusement à son secours. On le transporta dans une pharmacie voisine où les premiers soins lui furent donnés.

Un médecin, appelé immédiatement, déclara qu'il craignait un érysipèle.

Ces craintes, heureusement, ne se sont pas réalisées, et M. Debuchey, après avoir passé la chambre pendant sept jours, a pu reprendre ses occupations.

M. Debuchey voulait conserver le secret sur cette affaire ; mais en cet endroit de Paris, les langues de ce genre sont si fréquentes, que les habitants de quartier l'ont sollicité de porter plainte.

M. Debuchey a cru devoir souscrire à ce désir et c'est par la police de Paris que les journaux ont eu leurs premières informations.

Il paraît qu'un compagnon de travail de Cochetex a fait la même chute que lui, mais sans recevoir aucune blessure.

VAGABONDAGE. — Le gendarmier de Tourcoing a arrêté, Henri Vanstienhede, âgé de 33 ans, né à Ighem, demeurant à Mouvaux, pour vagabondage et infraction à son arrêté d'expulsion.

CONTRAVENTION. — B..., marchand de charbon, a laissé sa voiture sans lumière jusqu'à 4 heures et demie du soir. Une contravention a été relevée contre lui.

On nous écrit de Marcq-en-Baroeul : « Dimanche dernier, la commune de Marcq-en-Baroeul, malgré l'insécurité du temps, était au fête, la commission hippique avait organisé, pour ce jour, un carrousel offert aux cavaliers français et aux membres de la société, au profit des pauvres. »

« Une magnifique estrade avait été dressée pour recevoir la musique municipale qui, toujours avide de coopérer à nos œuvres de bienfaisance, avait bien voulu prêter son concours à cette fête festive. »

« Un très-grand nombre de spectateurs, comprenant l'élite de la bourgeoisie, avait daigné prendre place sur des gradins parfaitement établis par les soins de la société et assister ainsi à ce divertissement qui, rappelle l'époque où notre France était à l'apogée de sa gloire. »

« Après une ouverture exécutée par la société de musique, a commencé le concours. »

« Malgré la coïncidence de plusieurs carrousels organisés dans les environs et de concours hippique de Lille. »

« 124 cavaliers sont entrés en lice ; nous donnons les noms des vainqueurs. »

« 1er prix, Charles Marchand de Lesquin ;  
« 2e prix, Jules Dupont de Lesquin ;  
« 3e prix, Henri Wauantverp d'Halluin ;  
« 4e prix, Paul Delobelle, Marcq-en-Baroeul ;  
« 5e prix, Pierre Salembier, Marcq-en-Baroeul. »

« Surprises :  
« 1re, Edmond Masquellier, de Fiers ;  
« 2e, Alphonse Desache, de Marquette ;  
« 3e, Emile d'Halluin, de Mouvaux ;  
« 4e, Emile Delabarre, d'Asq ;  
« 5e, Pierre Buchy, de Mouvaux. »

« Nous félicitons sincèrement la société hippique de Marcq-en-Baroeul pour l'œuvre de bienfaisance qu'elle a entreprise et nous faisons des vœux pour sa prospérité ; car il n'y a rien de plus doux à des cours queux, que d'apporter un soulagement aux misères humaines. »

« Pendant la fête, une grêle a été faite :  
« D'une part, par Mlle Sautai et M. Emile Debaillet, et d'autre part, par Mlle Louise Picquet et M. Emile Dubar. »

« Cette grêle a produit une centaine de francs. »

« On nous écrit de Roncq :  
« Le mois de Marie a été célébré à Roncq avec la plus grande piété. »

« L'heure du Salut avait été retardée jusqu'à huit heures et demie, afin que les ouvriers employés dans les mines pussent y assister. Ils étaient très-nombreux. »

« La chapelle était décorée avec le meilleur goût, et les illuminations étaient vraiment remarquables. »

« Nous félicitons bien sincèrement les personnes pieuses du zèle intelligent qu'elles ont déployé pendant tout le mois des fleurs et de la Vierge. »

**LILLE**

La commission départementale se réunira le 6 juin à 2 heures 1/2.

EXPROPRIATION. — Occupation temporaire pour l'établissement des fortifications de Lille. — On se souvient que le conseil d'Etat avait annulé, par voie de forme, un arrêté du conseil de Préfecture du Nord, accordant des indemnités aux cultivateurs dépossédés depuis plus de quatre années de certains parcelles de leurs cultures, devant servir à l'établissement des forts ; les décrets qui furent fixés par des expertises et des contre expertises.

On nous assure aujourd'hui que les entrepreneurs de ces travaux, en forme, viennent d'assigner en remboursement les parcelles dépossédées, ceux qui ont continué à payer le loyer et les contributions pendant ces quatre années comme s'ils étaient restés en jouissance de leurs terres.

Le lupus d'entre eux pourront-ils satisfaire à ce commandement alors qu'ils ont dû avec cette indemnité payer les frais de procédure, solder le fermage arriéré, l'achat des engrais, etc. ? Quand donc le pauvre paysan cessera-t-il d'être la victime d'une administration qui lui fait supporter une législation spéciale en dehors des droits communs ? Pourquoi, en pareil cas, ne pas en avoir fait appel à un juré, comme le commandait le plus élémentaire des devoirs ? Nous laissons le public juger d'apprécier cette manière d'agir.

SOCIÉTÉ DES SAUVETEURS DU NORD. — Médaille d'or de la Société accordée à M. Durantoir, vice-président, pour dévouement constant dans les incendies et accomplissement de divers sauvetages.

« Titulaire de trois médailles d'honneur du Gouvernement. »

NOMINATION MILITAIRE. Par décret inséré à l'Officiel de ce jour, est nommé au grade de médecin-major de première classe, (ancienneté) M. Eugène-Omar-Félicien Playoust, médecin-major de 2e classe au 5e régiment de dragons, en remplacement de M. Berthand, retraité. — Est affecté au 6e régiment d'infanterie.

UN NOUVEAU MÉDECIN. — Dans sa séance de mardi, l'Académie nationale de médecine a procédé à la nomination d'un membre associé national.

Après premier tour de scrutin, 67 votants, M. Cazeneuve, doyen de la Faculté de médecine de Lille, a été élu par 48 voix contre 10 données à M. Fossongères, 5 à M. Durand-Fardel, 3 à M. Toizon et 1 M. Tourdes.

ACCIDENT. — Hier à 5 heures 1/2 du soir, un gamain de sept à huit ans, en jouant sur le bord de l'abreuvoir de la Basse-Delle est tombé dans l'eau.

Il en a été retiré immédiatement par le nommé Delidique employé à la Grue.

UN CHAMEAU DIFFICILE. — Hier à 7 heures 1/2 du soir, le nommé Jean Deboudon, âgé de 47 ans, demeurant rue St André, domestique chez M. Chastu était monté sur un chameau qu'il promenait, lorsque dans la rue d'Armentières le chameau devint récalcitrant et se mit à faire d'énormes sauts sur son conducteur ce celui-ci tomba et reçut de fortes contusions à la tête.

</